

**MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS**



AVIS PUBLIC

Le 16 janvier 2026,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 6 677 917, situé au 1138 route 133 afin de réduire la marge arrière du bâtiment principal (église) à 1,10 mètre dans le but de créer un lot enclavé pour le cimetière.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone P-1, une marge arrière minimale de 5 mètres.
- L'opération cadastrale ne peut avoir pour effet d'enclaver un lot.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 3.90 mètres pour la marge arrière et que l'opération cadastrale aura pour effet d'enclaver un lot puisque celui-ci n'aura pas de frontage sur une rue.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 2 février 2026 à 19 h
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

Mathieu Sénécal
Inspecteur en urbanisme

Fredy Serreyn
Directeur général